

Ile aux Mini-Mômes		
<b>SOUS LE PETIT CHAPITEAU</b>	<b>DESTINATION COSMOS</b>	<b>LES PIEDS DANS LA BOUE</b>
NOYANT-LA-GRAVOYERE	<b>SEMAINE AVENTURE</b>	SAINT-GEORGES-BUTTAVENT
du 08 au 11 juillet 2025	du 15 au 17 juillet 2025	du 22 au 24 juillet 2025
nés en 2019	nés en 2019	nés en 2021, 2020, 2019

Ile aux Mômes			
<b>SOUS LE GRAND CHAPITEAU</b>	<b>MISSION GALAXIA</b>	<b>AU DELA DES LIMITES</b>	<b>AVENTURE EN MOUVEMENT</b>
NOYANT-LA-GRAVOYERE	<b>SEMAINE AVENTURE</b>	<small>Brevet de natation ou test d'aisance aquatique obligatoire</small>	BRULON
du 08 au 11 juillet 2025	du 15 au 17 juillet 2025	du 21 au 24 juillet 2025	du 19 au 22 août 2025
nés en 2018, 2017, 2016	nés en 2018, 2017, 2016, 2015	nés en 2017, 2016, 2015	nés en 2017, 2016, 2015

Passerelle
<small>Test d'aisance aquatique obligatoire</small>
<b>Camp Multisports</b>
MERDRIGNAC
du 07 au 11 juillet 2025
nés en 2014, 2013

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	Date de naissance	Camps	Observations (réservé au Lien)
			1 <sup>er</sup> Choix : camp : 2 <sup>ème</sup> Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 <sup>er</sup> Choix : camp : 2 <sup>ème</sup> Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 <sup>er</sup> Choix : camp : 2 <sup>ème</sup> Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou
			1 <sup>er</sup> Choix : camp : 2 <sup>ème</sup> Choix : camp :	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou

Nom - Prénom du représentant légal :		Date et signature :	
Adresse :			
CP Ville :	☎ personnel :		
☎ travail :	☎ port :		

**MODALITES D'INSCRIPTIONS CAMPS ETE 2025**

Afin de satisfaire au mieux chaque famille, dans le cas où le nombre d'enfants inscrits au premier camp choisi dépasse le nombre de places limitées, la priorité sera donnée selon les critères suivants :

- 🏠 La famille doit être à jour dans l'acquittement de ses factures périscolaires,
- 🏠 Enfant berthevinois,
- 🏠 Enfant inscrit pour la 1<sup>ère</sup> fois en stage ou en camp,
- 🏠 Enfant fréquentant les structures berthevinoises régulièrement,

**⚠ Pour les camps il ne sera plus nécessaire de fournir un certificat médical.**

**Pénalités**

Pour absence injustifiée (séjours de vacances/camps) :

Il arrive que certains enfants soient inscrits aux camps et finalement ne soient pas présents.

Pour limiter ce genre d'incident, il sera facturé pour chacun des enfants inscrits

↳ 100 % du prix total en cas d'annulation entre 7 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable,

↳ 50 % du prix total en cas d'annulation entre l'acceptation et 8 jours avant la date du départ,

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence justifiée pour maladie (certificat médical à fournir).